

En résumé la théorie sociale de l'État, telle que définie par Léon XIII, marche entre les deux écueils de l'école libérale et de l'école socialiste. Approfondissons la pensée de ce grand pape, étudions-la et agissons. Souhaitons surtout que nos lois ouvrières s'inspirent toujours de ses doctrines.

* * *

Au point de vue qui nous occupe la question du salaire est vitale ; elle est peut-être l'élément vital de la question sociale. A quatre heures, M. l'abbé Edmour Hébert montait à la tribune pour dire ce qu'il faut entendre par le salaire, quelle est la nature du juste salaire, et sur quelle base il faut se placer pour l'apprécier.

Ces trois points exposés, il s'est appuyé sur les vues de la Providence pour montrer comment les patrons devaient comprendre le juste salaire.

Le salaire, a-t-il dit en résumé, est la rétribution compensatrice d'un travail et d'un ouvrage.

En imposant à chacun le devoir de conserver son existence Dieu lui donne en même temps le droit de se procurer les choses nécessaires à la vie. L'ouvrier n'a qu'un moyen de se procurer ce à quoi il a droit, c'est d'appliquer sa force humaine de travail, sa capacité productive à un travail rémunérateur.

Ce travail est la propriété personnelle de l'ouvrier ; il met dans ce qu'il façonne une part de lui-même ; il a droit à une rétribution équivalente, qui est le juste salaire. Le salaire conventionnel n'est juste que lorsqu'il répond à la valeur du travail fourni, et lorsqu'il est suffisant pour assurer la subsistance de l'ouvrier sobre et honnête.

Le problème social oscille entre deux pôles : le salaire équitable de l'ouvrier, et le profit légitime du patron. Tout bénéfice en plus de la part du patron est un prélèvement injuste sur l'ouvrier et le consommateur.

Enfin tout homme devrait retirer un salaire suffisant pour faire vivre une famille dans les conditions ordinaires, car si chaque homme a le droit de se créer un foyer et une famille, il a le devoir correspondant de fournir aux siens ce dont ils ont besoin, de les entretenir, et de les élever.

* * *

M. J.-E. Prince, professeur à l'Université Laval, a clos la